

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

▲ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 3 septembre 1845.

Toutes les tentatives faites jusqu'ici par l'opposition pour réduire, en agrandissant le cercle des incapacités, le nombre des fonctionnaires qui siègent à la chambre, ont échoué devant les efforts du ministère, devant les votes des députés intéressés. Demandez donc au pouvoir de renoncer à un moyen puissant de succès, de chercher un appui dans le vote libre et consciencieux plutôt que dans cette sorte de dévouement qui naît de la dépendance et de l'ambition combinées ! Demandez donc aux fonctionnaires de reconnaître que leur présence à la chambre est un mal, qu'ils ne représentent pas réellement le pays, et de s'exclure eux-mêmes ! Nous avons plusieurs fois signalé les nombreux inconvénients qui résultent de la nomination des fonctionnaires publics à la députation. Les administrations auxquelles ils appartiennent sont privées des services qu'ils doivent rendre et pour lesquels ils sont rétribués ; traités par des inférieurs en nombre insuffisant, les affaires languissent. Le principe qui refuse toute indemnité aux membres de la représentation nationale est violé à leur égard, et en recevant des émoluments pour des fonctions qu'ils sont dans l'impossibilité matérielle de remplir, ils touchent réellement une indemnité pour les fonctions représentatives auxquelles la loi n'en accorde pas. Ainsi, d'un côté, danger réel, lésion pour les administrés ; de l'autre, violation d'un principe adopté.

Parmi les députés fonctionnaires, ceux qui occupent des emplois amovibles ont le moins d'indépendance ; ils sont de la manière la plus complète, la plus absolue, à la discrétion du ministre. Les fonctionnaires inamovibles ne compromettent que leur avenir en résistant à un cabinet dont ils ne partagent plus la pensée politique, les autres jouent à la fois l'avenir et le présent ; aussi comprend-on que le ministère veuille surtout recruter parmi ces derniers.

Il y a dans la législature actuelle quatorze membres de la magistrature amovible : cinq procureurs généraux, trois avocats généraux, trois procureurs du roi, trois substitués, que le ministre de la justice peut briser d'un mot. Parmi ces magistrats, deux seulement, M. Berville et M. Delespaul, ont osé braver le courroux ministériel, ont obéi aux inspirations de leur conscience, sans tenir compte de leur position ; les douze autres sont les fermes soutiens du cabinet. Les fonctionnaires amovibles rendent de si grands services, se montrent si dévoués, si complaisants, que le ministère a cherché parmi eux afin de remplacer les députés qui viennent d'entrer au Luxembourg.

Neuf collègues électoraux sont en ce moment convoqués pour remplir le vide opéré dans les rangs de la phalange ministérielle ; les choix du pouvoir se sont portés sur quatre avocats généraux ou substitués.

C'est d'abord M. Quesnault, avocat général à la cour de cassation, que le système adopte dans l'arrondissement de Coutances.

M. Quesnault a déjà été député ; on sait ce qu'il a fait, on sait ce qu'il peut faire encore, on est sûr de lui comme de M. Hébert, comme de M. Golbéry, comme de M. Didelot, etc. On ne négligera rien pour le faire revenir à la chambre.

C'est ensuite M. Moulin, avocat général à la cour de Riom, qu'on présente aux électeurs d'Issoire pour remplacer M. Girod de l'Anglade. M. Moulin a fait ses preuves dans plusieurs procès de presse ; il a de l'ardeur, il aura du dévouement, et on en a tous les jours besoin.

C'est M. Danel, avocat général à Douai, qu'on voudrait voir succéder à M. de Montozon. M. Danel n'est pas seulement le candidat du ministère, il est celui de M. Martin (du Nord), qui bouleverserait la ville de Douai, sa ville natale, plutôt que de ne pas voir réussir son ami le plus intime, son véritable *alter ego*. M. Martin attache une telle importance à cette nomination, qu'il doit se rendre à Douai quelques jours avant l'élection afin d'en assurer le succès.

Enfin, à Lyon, le choix de la préfecture s'était porté d'abord sur M. de Marnas, substitué du procureur général, dont l'ambition s'est révélée depuis peu, et qui n'a vu dans sa nomination au conseil municipal qu'un moyen d'arriver à la députation. Le chemin serait bien rapide pour avoir fait si peu ; mais compte-t-on les services rendus ou les services à rendre ? M. de Marnas eût été aussi dévoué que M. Fulchiron qu'il aspirait à remplacer, et il eût été moins embarrassant. M. Fulchiron montrait parfois des exigences, et quand il avait dans les questions de douane, de commerce, adopté une idée, il voulait la faire triompher avant même qu'elle fût portée à la chambre ; c'était là le prix de son dévouement, et il causait quelquefois des embarras au ministère qui n'eût rien redouté de semblable de M. de Marnas.

Le pouvoir a dû renoncer à cette combinaison, et M. le substitué à sa candidature, devant les chances, que l'on dit très grandes, de M. Desprez, avocat du barreau de Lyon, sceptique en politique, tenant peu aux formes gouvernementales, et qui, à ce qu'on assure, aspire à quelque poste élevé dans la magistrature. La préfecture a promptement viré de bord dans la crainte d'une défaite ; si son nouveau candidat triomphe, si les desirs de M. Desprez sont comblés par le ministère, celui-ci n'aura rien perdu.

On le voit, c'est donc toujours dans l'administration, et parmi les fonctionnaires auxquels leur position permet le moins d'indépendance, que le pouvoir prend ses candidats ; en effet, ou tre les quatre magistrats de Paris, de Riom, de Douai et de Lyon que nous venons de nommer, il y a parmi les hommes qui se portent aux élections et que les préfets et sous-préfets soutiennent de leur influence et recommandent aux électeurs, il y a, disons-nous, un aide-de-camp du roi, M. Dumas, et un secrétaire des commandements de M. le duc de Nemours, M. de Larnac, et on ne saurait espérer raisonnablement de ces derniers autre chose qu'un dévouement aveugle aux volontés ministérielles.

Il y a parmi les conservateurs des hommes qui ont compris combien le gouvernement constitutionnel est faussé par la présence d'un grand nombre de fonctionnaires à la chambre, qui eussent donné leur assentiment à une réforme, afin de ne pas voir la députation dégénérer en industrie, le dévouement résulter de combinaisons d'ambition. Le ministère répond à la fois par le choix de ses candidats et à l'opposition qui repousse les fonctionnaires et à ses propres amis qui voient un danger dans leur présence.

Rien n'atteste mieux les déplorables concessions faites par le régime actuel à l'Angleterre que l'état de dégradation auquel il a condamné notre marine.

Voici sur notre marine à vapeur quelques nouvelles révélations qui accusent encore autant l'impuissance que le mauvais vouloir du système immuable.

Une commission a été instituée récemment pour l'examen des questions qui se rattachent à la navigation à vapeur. Le premier point soumis à l'examen de la commission était l'état actuel de nos forces à vapeur et tout ce qui se rattache au mérite de la flottille de ce genre que nous possédons. Il n'y a eu qu'une voix là-dessus ; notre matériel actuel a été condamné à l'unanimité. Ce n'est point une flotte à vapeur que nous avons ; c'en est à peine le simulacre. Nos deux plus grands échantillons sont loin de réaliser l'opinion qu'on s'en était faite, et les frégates de 450 chevaux pêchent et du côté de la force et du côté de la vitesse. Il n'en est aucune qui puisse être considérée comme un bâtiment de combat capable de faire tête à l'ennemi avec avantage.

Les bâtiments de second ordre présentent les mêmes inconvénients, et même la plupart sont considérés comme très insuffisants pour le service de transport. Dans toute l'échelle de nos navires à feu, depuis le 540 jusqu'au 160, impuissance, faiblesse, défaut d'équilibre entre la force et la vitesse, voilà ce que la commission réunie au ministère de la marine a surabondamment constaté.

Quant aux paquebots destinés au service transatlantique et distraits de leur destination pour d'autres services, on a reconnu leur médiocrité. Il en résulte que nous avons dix-huit bâtiments dont il sera difficile de faire un utile emploi. La commission n'a pas hésité à condamner les formes de ces paquebots, leur construction, surtout leur installation marquée d'un faste ridicule.

Il est temps de réparer le temps perdu.

Il s'agit maintenant de savoir si, pour se conformer aux vœux du pays et de la chambre, le gouvernement, qui jusqu'à ce jour a montré tant de déférence à l'endroit de l'entente cordiale, se décidera à entreprendre les travaux nécessaires pour rendre à notre marine le rang qu'elle doit occuper dans le monde, et à faire connaître les mesures que la commission proposera pour y arriver.

Le *Journal des Débats* nous assure que le gouvernement pontifical vient d'entrer résolument dans la voie des réformes douanières, et qu'il a procédé à des abaissements de tarifs de 30, de 50 et même de 60 0/0 sur les plus importantes marchandises. Voici les détails dans lesquels il entre à ce sujet :

« Les draps, les casimirs, les castorines et tous les tissus de laine, autres que les étoffes grossières fabriquées dans le pays, ne paieront plus à l'entrée que 25 écus romains pour 100 livres (33 kilog.) au lieu de 60 (135 fr. au lieu de 325 fr.) ; les articles mélangés de soie, de laine, de lin et de coton, 50 écus au lieu de 100 (270 fr. pour 540) ; les tissus de coton blanc unis ou écusés, les velours sur coton, etc., 43 fr. au lieu de 65 ; le sucre brut ou raffiné,

sa demeure, et, fidèle à son système de discrétion, il se coucha sans rien dire à sa femme.

— A quoi bon l'alarmer ? se dit-il ; pour m'éclairer sur ses sentiments ?

Il sera temps demain de tout connaître, si c'est moi qui survivrai à ce combat ; si c'est l'autre et que je ne revienne plus, autant mourir avec toute ma confiance en celle que je ne délirerai que d'un fat importun, j'espère.

Plus heureux dans son insolente tentative, il eût, du reste, hésité davantage à jouer son bonheur à un pareil jeu ; et qui sait, d'ailleurs, s'il viendra ?

Tous ces courreurs d'aventures font les braves et oublient volontiers les rendez-vous qu'ils donnent.

Malgré ces réflexions qui accusaient un parti pris, M. Spencer dormit d'un sommeil souvent interrompu. Réveillé avant le jour, il était déjà, à six heures, à Kensington, accompagné de son témoin.

L'inconnu ne se fit pas attendre ; mais, avant que les conditions du duel fussent réglées, survinrent cinq à six individus, dont l'un, montrant son bâton de constable, déclara aux adversaires qu'il avait ordre de ne les quitter que s'ils déclaraient renoncer au dessein qui les amenait en ce lieu.

— J'y renonce pour ma part, dit l'inconnu, et je ne demande qu'à entretenir à part M. Spencer pendant deux secondes. Monsieur, ajouta-t-il en s'adressant à celui-ci, je conçois que la police de la ville de Londres s'empresse de venir au secours d'un alderman ; mais quand un alderman provoque un gentleman, il me semble que de pareils témoins sont de trop dans la querelle.

— Quoi ! Monsieur, vous supposez...

— Je ne suppose rien, Monsieur ; il m'est permis de croire que ces messieurs sont plutôt de votre connaissance que de la mienne, et s'intéressent naturellement plus à un alderman, qui sera peut-être demain lord-maire, qu'à un simple particulier dont je suis certain qu'ils ne savent pas le nom, et je me félicite de ne pas vous l'avoir dit à vous-même, car j'ai quelque intérêt à rester incognito. Mais si vous êtes un homme d'honneur, je vous attendrai ce soir même, Monsieur, après votre dîner, au pont de Southwark, et une barque nous conduira, nous et nos témoins, jusqu'à Greenwich, où j'aime à croire que ces auxiliaires reniés par vous ne nous poursuivront point. Vous avez eu le choix du lieu de notre première rencontre ; je ne pense pas que vous me le refusiez pour la seconde, si vous voulez qu'elle ait un résultat. Si nous avons terminé notre explication avant la nuit, j'aurai encore le temps de revenir pour jouir de la pleine lune dans votre rue.

— J'espère bien vous en empêcher.

— Vous vous trouverez donc au rendez-vous ?

— Je m'y trouverai.

La conférence se termina là, et, les deux adversaires s'étant quittés en prenant deux directions opposées, le constable, qui n'avait pas mission de faire respecter le pays du roi ailleurs que dans Kensington-Gardens, dispersa aussi sa troupe.

Après ce dialogue, qui, par sa précision caractéristique, exprimait une décision préméditée de part et d'autre, l'inconnu s'éloigna ; mais M. Spencer, au lieu de rentrer, se rendit à la plus prochaine place de voitures, monta dans celle qui avait la tête de la station, et l'on devine qu'il alla se pourvoir d'un témoin pour le lendemain matin. Cela fait, il regarda

FEUILLETON DU CENSEUR. — 4 SEPTEMBRE.

UN ENLÈVEMENT.

IV.

PREMIÈRE RENCONTRE, ET PARTIE REMISE.

Ce soir-là, en revenant de son club une petite demi-heure plutôt que de coutume, M. Spencer aperçut encore devant sa porte un des promeneurs solitaires qui depuis quelque temps l'impatientsaient chaque fois d'avantage ; celui-ci levait la tête par moments, hâta le pas, le ralentissait, bref, semblait plutôt un factionnaire qu'un passant qui suit son chemin. M. Spencer, après l'avoir observé du bout de la rue, doubla tout-à-coup le pas afin d'arriver sur lui inopinément ; mais le promeneur, redoutant le choc d'une rencontre trop brusque, ou par tout autre motif de crainte ou de prudence, céda immédiatement le trottoir, et, pressant lui-même le pas, disparut dans la ruelle la plus voisine. M. Spencer eut au moins la satisfaction de penser qu'il avait fait fuir l'ennemi, et il en conclut qu'il avait peut-être jusqu'alors montré trop de tolérance. Il ouvrit plusieurs fois la fenêtre, et crut encore reconnaître le même individu à la clarté du réverbère ; mais chaque fois, à peine avançait-il la tête, le même mouvement de fuite avait lieu.

Le lendemain soir, notre alderman quitta le club à la même heure que la veille, ou peut-être quinze minutes environ plus tôt, car la rue avait encore ses passants ordinaires qui se croisaient ; mais, aux approches de onze heures, peu à peu les deux trottoirs devinrent libres, et M. Spencer, qui ne s'était pas pressé de rentrer, devançant cette fois le promeneur de la veille, put tout à tour arpenter l'un et l'autre, selon que cela lui convenait pour mieux surveiller sa demeure, car c'était son intention ; aussi eut-il les coudes parfaitement à l'aise pour les demi-tours à droite et à gauche de l'espèce de faction qu'il fit ainsi tout seul pendant un quart d'heure.

Enfin, au moment où il remarquait une lumière scintillant soudain à l'une des fenêtres de son troisième étage, déboucha de la ruelle un individu, le même que le soir précédent, et qui, comme M. Spencer, fixa d'abord ses regards sur la lumière en question ; puis ce personnage, saisissant des deux trottoirs celui qui longeait la maison de M. Spencer, y défila tout seul en silence, allant et revenant sur ses pas.

M. Spencer fut à la fois surpris et dépité comme un homme qui probablement espérait, un moment auparavant, s'être rendu sans coup férir le maître exclusif du champ de bataille ; il se monta la tête, et, encouragé d'ailleurs par le souvenir de son succès de la veille, il franchit la chaussée, et se planta carrément devant sa porte, de manière à ce qu'il fût difficile de passer devant lui sans lui marcher sur la pointe du pied. Ce n'était point l'intention de l'inconnu, qui, en repassant, ne craignit point de

9 fr. 70 c. au lieu de 16 fr. 20 c. ; le café enfin, 12 fr. 50 c. au lieu de 15 fr. La prohibition de sortie, en outre, est levée pour certains articles servant à la papeterie ou aux engrais, comme les chiffons, soit à la teinture ou aux arts chimiques, comme le tartre brut, etc. »

Le *Journal des Débats* présente ensuite observations suivantes : « Bien que ce soit la manufacture belge qui fournisse principalement les Etats-Romains des draps qui s'y consomment, nos fabrications de Sedan, de Louviers et d'Elbeuf, dont les produits sont préférés par les classes aisées, gagneront certainement quelque chose à la réforme du tarif pontifical. La disposition relative aux tissus mêlés de soie sera plus avantageuse encore à notre commerce ; les châles, les velours, les nombreuses fabrications où la soie se marie au coton, à la laine, jouiront d'une réduction de 50 O/O, qui, bien qu'applicable à toutes les provenances, favorisera plus spécialement nos articles de modes et de nouveautés, recherchés pour leur bon goût et leurs dessins. L'abaissement d'un tiers sur les cotons profitera presque exclusivement, il faut le reconnaître, au commerce anglais ; nous le prions toutefois pour certaines cotonnades, telles que les madapolams, dont le placement deviendra ainsi plus facile. La réduction du droit sur le sucre est de nature à encourager les expéditions de la raffinerie de Marseille, si heureusement placée pour faire sur les marchés d'Italie concurrence aux sucres hollandais et britanniques. »

Ces mesures profiteront à la France, et le gouvernement romain a cédé à une nécessité ; il était ruiné par la contrebande, qui tarisait les sources du revenu public, et c'est uniquement pour la faire cesser qu'il a profité de l'expiration du bail de la douane pour abaisser les droits sur les marchandises qui alimentaient cette contrebande.

Paris, le 1^{er} septembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance qui fait cesser l'intérim du ministère des affaires étrangères et qui restitue à M. Guizot la signature de son département.

— A son arrivée en France, M. le maréchal Bugeaud, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, se rendra au château de M. le maréchal Soult. Pour que l'entrevue de ces deux personnages n'amène pas le renouvellement de ces violences dont la correspondance de M. Bugeaud a fourmillé dans ces derniers mois, il a été décidé qu'elle aurait lieu en présence de témoins. On nous a cité M. le général Delarue comme devant assister à cette entrevue, qui mettra en présence le ministre de la guerre en exercice et le futur ministre de la guerre, à ce que disent les gens qui pensent que le système n'est pas encore arrivé au terme de sa carrière.

— On parlait, il y a quelque temps, devant le M. le maréchal Sébastiani, de M. Bugeaud, et on lui demandait ce qu'il pensait de la valeur militaire de ce soldat devenu maréchal. « M. Bugeaud, répondit-il, est un charlatan qui bat la grosse caisse sur le dos des Arabes. »

Nous voudrions bien savoir ce que M. Bugeaud répondrait à son tour si on lui demandait ce qu'il pense du mérite militaire de M. Sébastiani.

— M. H. Guillemot, ancien rédacteur en chef du *Commerce*, en reprend, à partir d'aujourd'hui, la rédaction politique.

M. Guillemot, après avoir autrefois rédigé plusieurs journaux avec un talent et une vivacité de polémique qui lui avaient donné un rang honorable dans son parti, avait fini par mettre bas les armes et par accepter de M. Humann, membre du cabinet du 29 octobre, une position importante au ministère des finances. Il l'a conservée pendant près de quatre ans, mais, il y a quelques mois, M. Lacave-Laplagne prit une mesure qui ne convenait pas à M. Guillemot ; celui-ci en conçut de l'humeur, et ayant fait d'inutiles efforts pour amener le ministre à revenir sur sa mesure, il donna sa démission. C'est à la suite de cette démission qu'il rentre dans le journalisme, en reprenant la direction du *Commerce*, dont la propriété a été acquise par M. Dutacq, industriel d'un grand renom dans les entreprises de presse.

— M. Barrault, qui depuis dix-huit mois avait pris la rédaction en chef du *Courrier Français*, et qui avait rendu à ce journal un peu de sa considération d'autrefois, vient d'être amené, par suite de mutations qui se sont opérées dans la propriété de cette entreprise, à donner sa démission. Il sera remplacé par M. Lermier, renégat du parti démocratique, qui, après avoir été autrefois l'un des principaux rédacteurs du *Bon Sens*, passa un jour avec armes et bagages au système, et en fut plus tard si cruellement puni par

V. PROMENADE A GREENWICH.

M. Spencer déjeûna chez lui et étudia encore toute explication avec sa femme ; mais comme elle crut lui trouver un air de fâcheuse préoccupation, et que cette réticence, un peu plus que boudeuse, lui pesait à lui-même, il lui annonça qu'ils dîneraient au club. Il y dina en effet, tête à tête avec son témoin.

Celui-ci était le capitaine de la *Belle-Caroline*, un des bâtiments de M. Spencer, qui, depuis quelques jours dans la rade de Gravesend, n'attendait qu'un vent favorable pour se rendre à Saint-Yago-de-Cuba. M. James Phillips, c'était le nom de ce marin, avait été un peu surpris de l'espèce de service que son armateur était venu cette nuit-là exiger de lui. Mais, tout en se prêtant à être le second de M. Spencer, il avait discrètement jusque-là respecté le secret de cette affaire, ne doutant pas qu'un motif très grave eût poussé l'alderman à un acte si contraire à ses fonctions et à ses habitudes. Mais ce soir-là, en dinant, il se hasarda à faire quelques objections. A vrai dire, il soupçonnait, lui aussi, le pacifique armateur de n'avoir, comme tant d'autres, proposé ou accepté un duel qu'en étant bien sûr d'empêcher qu'il n'eût lieu ; car il avait cru le matin, en l'accompagnant sur le terrain, observer un tremblement nerveux chez M. Spencer, tandis qu'il avait éprouvé une sorte d'estime instinctive, une involontaire sympathie de brave marin pour l'admirable sang-froid de l'inconnu.

— Est-ce que cette affaire ne pourrait pas s'arranger ? demanda-t-il naïvement ou malicieusement, n'importe.

— Impossible ! répondit M. Spencer, toujours de plus en plus dépité, comme un homme qui se refusait depuis quelques jours à toute espèce d'épanchement.

— Eh bien ! alors, Monsieur Spencer, reprit M. James Phillips, pourquoi, ayant à Londres un de vos capitaines, et des plus dévoués, j'ai quelques droits de m'en vanter, ne pas vous être déchargé tout-à-fait sur lui des suites de cette querelle, dont je ne veux pas savoir l'occasion ? A vous d'expédier la marchandise, à moi de la conduire à bon port ; à vous la plume pour faire les chiffres, à moi le fer, le plomb et la poudre quand nous rencontrerons en chemin quelque loup de mer. J'avais cru d'abord ce matin que nous allions nous trouver en face de quelque bon bourgeois de la Cité ; alderman contre alderman, partie égale ; mais je parie que ce beau brun a été officier de marine. Oh ! je sens l'odeur du goudron partout où il y en a eu, Monsieur Spencer. Ces mains-là, croyez-moi, ont touché les câbles presque autant que les miennes. C'est à moi qu'il conviendrait plutôt qu'à vous de croiser le fer ou d'échanger une balle avec cet homme, quel qu'il soit... Vous me direz, je le sais, que vous avez vous-même, dans votre première jeunesse, vécu plus avec les jeunes officiers des gardes qu'avec les commis de votre père, qui désespéra long-temps de vous faire son successeur. J'ai même entendu dire que vous aviez eu un duel dans votre temps ; mais raison de plus pour ne pas craindre qu'on suspecte votre courage, si vous vous

ses auditeurs du collège de France. Nous ne pensons pas que, sous la direction de M. Lermier, le *Courrier Français* continue à arborer le drapeau de l'opposition, et nous donnons avis de ce qui vient de se faire au public, pour qu'il comprenne mieux le changement qui va certainement s'opérer dans la rédaction d'une feuille jadis si bien placée dans l'opinion du pays.

— Le tribunal de commerce de la Seine a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire Pepin-Lehalleur. Il a rejeté la demande des actionnaires, qui s'étaient présentés pour faire leurs versements alors que le conseil d'administration avait décidé que ces versements ne seraient plus reçus, et qui voulaient à toute force obliger la compagnie à recevoir leur argent.

On ne pense pas qu'il soit fait appel de cette décision, qui paraît conforme aux règles de la justice.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE.

Séance de 1845-1846.

SÉANCE D'OUVERTURE DU 25 AOUT 1845.

Sont présents : MM. d'Albon, Berger, Bernard, Brosset, Corcelette, Dela, Desprez, Dugas, Faugier, Fulchiron, Janson, Martin, Merlat, Mermet, Orsel, Permezel, Peyré, Rambaud, Reyre, Royé-Vial, Sanlaville, Suchel, Terme et Chollat.

M. Laurens-Humblot, retenu à Paris, écrit et exprime son regret de ne pouvoir participer aux premiers travaux du conseil.

M. le préfet déclare la session ouverte. Il donne lecture de l'ordonnance royale qui fixe à ce jour la réunion des conseils généraux des départements, et reçoit le serment de M. Chollat.

M. le préfet se retire.

Le conseil, provisoirement constitué sous la présidence de M. Fulchiron, doyen d'âge, M. d'Albon, le plus jeune des membres présents, remplissant les fonctions de secrétaire, procède à l'élection de son président et de son secrétaire définitifs, après avoir décidé, en égard au grand nombre des affaires de la session, que celui-ci sera assisté d'un vice-secrétaire.

M. Fulchiron est proclamé président, M. Permezel secrétaire, et M. Chollat vice-secrétaire.

Le bureau installé, M. le préfet est introduit de nouveau. Il donne lecture du rapport sur l'administration départementale, dans lequel il expose la situation de nos diverses industries, de notre commerce, de notre agriculture, leurs progrès réalisés, ceux à attendre, l'état de nos charges et de nos ressources, la statistique de nos voies de transport de toute nature, les graves questions que soulève la prochaine exécution du chemin de fer de Paris à Lyon, en un mot tous les intérêts généraux du département.

Le conseil, après avoir remercié M. le préfet de la communication de cet important travail, en ordonne la publication ; puis il organise ainsi qu'il suit les commissions appelées à préparer la solution des questions qui lui sont soumises :

Commission des finances.

MM. Faugier, Terme, Dugas, Reyre, d'Albon, Chollat, Rémond, Berger, Suchel, Corcelette, Rambaud et Sanlaville.

Commission des intérêts publics.

MM. Fulchiron, Mermet, Orsel, Royé-Vial, Dela, Desprez, Merlat, Martin, Peyré, Laurens-Humblot, Brosset, Janson, Bernard et Permezel.

Commission mixte.

MM. Sanlaville, Peyré, Janson, Bernard, Mermet, Martin, Reyre, Dugas, Chollat, Rémond, Terme, Desprez, Laurens-Humblot, Brosset et Permezel. Les commissions se retirent et se distribuent le travail.

La séance est levée, et la prochaine réunion fixée au 26 août.

SÉANCE DU 26 AOUT 1845.

Sont présents : MM. Fulchiron, Mermet, Faugier, Berger, Chollat, Dugas, Royé-Vial, Sanlaville, Corcelette, Terme, Martin, Reyre, Rémond, Janson, Brosset, Suchel, Rambaud, Dela, Desprez, Peyré, d'Albon et Permezel. Le procès-verbal de la séance d'ouverture est lu et adopté.

M. le président communique au conseil une lettre par laquelle M. Merlat annonce que l'état de sa santé l'empêche de prendre part aux travaux de la session.

Assurance des édifices départementaux.

Un membre de la commission des finances expose que la police d'assurance des bâtiments départementaux et de leur mobilier contre les risques d'incendie ayant pris fin en 1844, M. le préfet l'a renouvelée avec la Compagnie Lyonnaise, dont les propositions étaient les plus avantageuses, pour l'espace de six ans, moyennant la prime annuelle de 604 f., inférieure de 96 f. 40 c. à la précédente.

Le conseil général arrête :

Une somme de 604 f. sera portée au budget de 1846, 1^{re} section, sous-chap. 46, pour la prime d'assurance des bâtiments départementaux et de leur mobilier.

Entretien du mobilier de la préfecture.

Sur la proposition de M. le préfet, la commission des finances entendue, le conseil général arrête :

Un crédit de 2,500 f. est ouvert au budget de 1846, 1^{re} section, sous-chap. 4, art. 2, pour l'entretien ordinaire du mobilier de la préfecture.

Illumination des bâtiments de la préfecture et de la gendarmerie.

Vu la proposition de M. le préfet, la commission des finances entendue, le conseil général arrête :

Un crédit de 400 f. sera porté au budget de 1845, 2^e section, dépenses facultatives, sous-chap. 22, pour couvrir les frais d'illumination de la préfecture et de la caserne de la gendarmerie, à l'occasion de la fête du roi et des anniversaires de juillet.

Frais de publication des délibérations du conseil.

Sur la proposition de M. le préfet, la commission des finances entendue, le conseil général arrête :

Une somme de 800 f. sera portée au budget de 1846, 2^e section, dépenses facultatives, sous-chap. 22, pour faire face à la dépense que nécessitera l'impression des procès-verbaux des séances du conseil.

Chauffage et éclairage du corps-de-garde de la préfecture.

Vu le rapport de M. le préfet, vu l'art. 12, § 9, de la loi du 10 mai 1836, la commission des finances entendue, le conseil général arrête :

Un crédit de 500 f. est ouvert au budget de 1846, sous-chap. 8, article unique, pour subvenir aux frais de chauffage et éclairage du corps-de-garde de la préfecture.

Prix moyen de la journée de travail.

Sur la proposition de M. le préfet, la commission mixte entendue, l'art. 10 de la loi du 21 avril 1832, le conseil général arrête comme suit le prix moyen de la journée de travail pour l'assiette de la contribution personnelle :

Dans les villes de 50,000 âmes et au-dessus.	1 f. 25 c.
— de 20,000 — à 50,000.	1 »
— de 10,000 — à 20,000.	» 99
— de 5,000 — à 10,000.	» 80
Dans les communes qui ont une population agglomérée de 4,500 à 5,000 âmes.	» 60
Et dans toutes les autres qui ont une population au-dessous de 4,500 âmes.	» 50

Tarif des prestations.

Sur la proposition de M. le préfet, vu les délibérations des conseils d'arrondissement de Villefranche et de Lyon, relatives à l'évaluation des prestations en nature pour 1846 ; vu la loi du 21 mai 1836, art. 4, la commission mixte entendue, le conseil général arrête :

Le tarif des journées de prestation en nature, pour l'année 1846, est ainsi fixé :

La journée d'un homme.	1 f. 50 c.
— d'un cheval et d'un mulet.	4 50
— d'une paire de bœufs.	2 50
— — de vaches.	1 50
— d'un âne.	» 50
— d'une voiture à quatre roues.	1 »
— — à deux roues.	» 75
— — à âne.	» 25

Classement d'un chemin de grande communication de Saint-Maurice à la Rousselière.

Les communes de Saint-Maurice-sur-Dargoire, Saint-Symphorien, Coise, Larajasse, Sainte-Catherine, Riverie, Saint-Didier et Saint-Jean-de-Toulas, traversées ou desservies par le chemin de grande communication n° 2 de Givors à Saint-Symphorien, demandent l'érection en grande vicinalité d'un embranchement qui, partant de cette ligne sur Saint-Maurice et aboutissant à la route royale n° 88 au hameau de la Rousselière, les mettrait en rapport direct avec la ville de Rive-de-Gier, et faciliterait ainsi l'exportation de leurs bois comme leurs approvisionnements de houille.

Les études et l'instruction auxquelles a donné lieu cette demande constatent que la valeur des travaux à exécuter n'excéderait pas 15,000 fr. et que les prestations suffiraient à ces travaux. Quant aux indemnités évaluées par les agents-voyers à environ 7,500 fr., elles resteraient à la charge des communes intéressées si les cessions nécessaires ne s'obtenaient pas gratuitement.

Dans ces circonstances, M. le préfet, afin de faciliter la centralisation et l'emploi des ressources qui seraient affectées à l'embranchement dont il s'agit, en propose le classement comme dépendance du chemin n° 2.

Un membre : Il est bien entendu que, conformément à la jurisprudence du conseil, cette nouvelle ligne ne participera aux fonds départementaux qu'après le parachèvement des premières lignes classées.

M. le préfet : Le conseil a créé deux catégories de fonds de secours pour la vicinalité : l'une, réservée aux grandes lignes classées en 1836 ; l'autre, applicable aux autres lignes et aux simples chemins vicinaux. Mais cette distinction n'est plus aussi nécessaire, aujourd'hui que les travaux des chemins, objet du classement de 1836, sont fort avancés. J'ajoute qu'en cette matière on ne saurait trop encourager le zèle et les efforts des communes.

Un autre membre : J'insiste pour le maintien du privilège des premiers chemins classés, et j'en fais la proposition ; trop diviser les subventions serait les rendre inefficaces.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à la simple majorité.

Au fond, vu le rapport de M. le préfet ; vu les avis des divers conseils municipaux consultés, entre lesquels un seul, celui de Mornant, a conclu à l'inutilité du classement pour cette commune ; vu l'avis favorable du conseil d'arrondissement de Lyon dans sa dernière session ; vu la loi du 21 mai 1836 ; la commission mixte entendue ; considérant que le classement proposé offre d'incontestables avantages, et satisfait, pour un grand nombre de communes, à des besoins réels, le conseil général arrête :

L'embranchement partant, sur le territoire de Saint-Maurice, du chemin de grande communication n° 2, et aboutissant à la route royale n° 88 au hameau de la Rousselière, demeure classé comme dépendant de ce chemin ; déclare intéressées à la création de cet embranchement les communes de Saint-Symphorien-le-Château, Coise, Larajasse, Saint-André-la-Croix, Sainte-Catherine, Riverie, Saint-Didier et Saint-Maurice-sur-Dargoire.

rappeliez à temps que vous êtes un homme marié... Je pense que mistress Spencer ignore cette algarade... Allons, pensez au sentiment qu'elle éprouverait à vous voir vis-à-vis de cet homme ironique.

M. James Phillips touchait là une corde délicate. Il faisait presque une comparaison entre l'inconnu et M. Spencer. Or, si, comme on le dit, toute comparaison est odieuse, c'est surtout à un mari qui est sur le point de soupçonner sa femme d'avoir déjà comparé son seigneur et maître à un homme plus jeune et d'une tournure plus cavalière. Certes, M. Spencer, tout alderman qu'il était, ne ressemblait en rien à ces types traditionnels d'aldermen grotesques dont la soupe à la tortue épaissit de bonne heure la taille, types chers à la caricature et à l'auteur dramatique. Non, M. Spencer, qui n'avait pas encore quarante ans, n'était ni laid, ni ridicule : c'était, certes, le plus élégant, le plus fashionable des aldermen ; mais, dans sa position d'esprit, est-il étonnant qu'il eût remarqué, lui aussi, ce matin, que l'inconnu était en effet un beau brun à la taille souple, aux formes à la fois robustes et élégantes, dont toute la personne enfia avait cette grâce militaire qui ne déplaît pas à toutes les dames, quelque préjugé que nos prudes moitiés aient encore en Angleterre contre les habits rouges ? Et, d'ailleurs, l'inconnu appartenait plutôt, comme l'avait deviné M. Phillips, à l'armée de mer qu'à l'armée de terre. Bref, tout ce que dit M. Phillips à son armateur ne fit qu'aigrir l'espèce de haine que ressentait M. Spencer, et, dans un accès d'impatience, il lui répéta qu'il ne céderait pas au diable lui-même le plaisir de donner une leçon à cet insolent.

C'est peut-être un grand malheur, quand on est alderman et marié, d'avoir quelque adresse au pistolet et d'avoir eu un duel ; c'est là un malheur surtout si on a une femme jolie et jeune, une femme qui a des admirateurs et dont on est parfois un peu jaloux.

— Partons ! s'écria M. Spencer à son second.

Le second ne répliqua point.

Pendant la conversation du dessert, et tout en offrant de représenter son armateur sur terre comme sur mer, M. James Phillips n'avait pas négligé de faire honneur au vin généreux du club. M. Spencer, sobre d'ordinaire, lui avait tenu tête. Ils partirent tous les deux ayant du courage pour quatre.

Au pont de Southwark, ils trouvèrent l'inconnu et son témoin, qui cette fois les avaient devancés. Ils s'assirent à côté d'eux sur un bateau qui, profitant de la marée, descendait rapidement au-delà de Greenwich. Les quatre champions échangèrent à peine quelques paroles entre eux, se contentant de réflexions banales sur l'état du ciel et de la rivière. En raconte de certains hommes de lettres allant se couper la gorge qu'ils devisèrent en chemin philosophiquement sur les arts et la littérature, comme si de rien n'était. M. Spencer et l'inconnu n'étaient ni hommes de lettres ni philosophes. Il n'y aurait pas à faire un article de journal de leur conversation insignifiante : je ne la relaterai pas. Seulement il échappa à l'inconnu un mot qui parut caractéristique au brave capitaine James Phillips lui-même,

tout parfumés de salpêtre et de goudron que fussent les souvenirs de sa vie maritime. Ce fut en passant devant la grande poudrière de Londres, où se trouvent accumulés je ne sais combien de milliers de quintaux de poudre, assez certainement pour faire sauter l'immense métropole de l'empire britannique.

— C'est une fameuse sainte-barbe qui dort là, dit le second de l'inconnu.

— Je serais curieux d'entendre la cloche qui la réveillerait, répondit celui-ci avec un sourire.

— Ce ne sont pas des cockneys de Londres qui parleraient ainsi de ce volcan, dit tout bas M. James Phillips à l'alderman. Je suis sûr que nous avons affaire à des marins.

Mais déjà on avait dépassé Greenwich ; le bateau alla déposer ses passagers sur la place opposée à celle où s'élève le magnifique hôpital des matelots invalides de l'Angleterre. On chercha un endroit écarté ; on en trouva un qui parut convenir admirablement à l'inconnu, et, comme le matin à Kensington, les adversaires se placèrent, le pistolet au poing, après que les témoins eurent mesuré l'espace. Mais avant le signal de mort, comme le matin encore, voilà une nouvelle irruption de témoins importants, vêtus à peu près comme les premiers, plus nombreux toutefois, et ayant aussi à leur tête un officier de paix armé du petit bâton qui sert de sceptre à la magistrature civique.

— Hohé ! messieurs, dit ce nouveau Dogberry (1), au nom de la justice, je vous défends d'aller plus avant. Vous êtes tous les deux mes prisonniers. Lequel de vous est M. Spencer ?

— C'est moi, dit l'alderman.

— Eh bien ! monsieur Spencer, vous allez le premier rendre les armes. Je veux dire nous remettre ce pistolet qu'il me fait peine de voir entre vos mains. Si nous sommes bien informés, vous êtes l'agresseur, et c'est à vous le premier, si vous voulez être libre, de donner votre parole que vous renoncez à toute nouvelle provocation. Ne répliquez rien, continua le constable, sans vouloir laisser parler M. Spencer. Vous aurez de votre adversaire toutes les garanties convenables. Bon gré, mal gré, il vous délivrera de ses importunités suspectes ; car nous savons tout... Voyons, monsieur, niez si vous osez... Mais d'abord vous êtes étranger... Moins qu'un autre vous devez troubler la paix de ce royaume. Nous nous sommes mis en règle avec votre ambassadeur... *Lalien bill* n'est pas une loi encore surannée. Mais d'abord, allons, dit le constable en élevant ici la voix avec l'accent d'une autorité qui ne permet pas qu'on l'interroge, êtes-vous bien celui qu'on a désigné dans ce *permet pas* ? Pas de méprise à faire lire aux dépens de la police. Oh ! oui, vous êtes bien M. le chevalier de Lasserre, servant ou ayant servi dans la marine de France.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) Le constable de la comédie de Shakespeare *Beaucoup de bruit pour rien*.

(Note du Rédacteur.)

Pont de Nemours.

Le préfet annonçait la situation avancée des travaux de construction du pont de Nemours sur la Saône, destiné à remplacer le pont de la Saône à Lyon, et recommandait à l'attention du conseil un changement de MM. les ingénieurs au projet approuvé de ce monument, qui consiste à substituer à un parapet plein un parapet à balustrade en pierre. Cette modification, qui, grâce à des économies obtenues par MM. les ingénieurs, n'augmenterait pas la dépense, serait de bon goût ; mais, d'après les articles, le parapet à balustrades est plus solide et plus agréable ; le parapet à balustrades est plus agréable et plus solide. Le rapport ajoutait qu'avant la fin de ce mois on pourrait débiter l'arche qui doit donner passage à la navigation.

C'est dans ces circonstances qu'avant-hier au soir est survenu le plus déplorable sinistre. Un bateau chargé de foin, qui venait d'être embrasé et qui avait pu submerger, a communiqué l'incendie au cintre de l'arche ; la pierre même a été calcinée, et sans d'importantes, sans s'agit ; les promptes réparations, la ruine de cette arche entraînerait probablement celle du pont.

Vous cet état de choses ; vu le rapport de M. le préfet ; la commission des intérêts publics entendue ; le conseil général, en donnant une pleine et entière adhésion au changement proposé pour le parapet, émet le vœu le plus instant que M. le ministre des travaux publics veuille bien mettre immédiatement à la disposition de l'entrepreneur du pont de Nemours les fonds nécessaires pour la réparation du désastre et le prochain achèvement des travaux.

Élargissement du quai Villeroy.

M. le préfet explique, dans un rapport remis au conseil, que les travaux à faire pour la reconstruction et l'élargissement du quai Villeroy ont été adjugés, avec approbation de la part de M. le sous-secrétaire d'état des travaux publics ; que la dépense, évaluée à 256,750 fr. 66 c., outre une somme à valoir de 11,269 fr. 36 c., mais réduite par un rabais de 14 fr. 60 c. 0/0, est supportée par moitié par l'Etat et la ville ; que la ville a affecté à cette entreprise un crédit de 70,000 fr. sur l'exercice courant ; que le crédit ouvert par l'Etat se réduit à 10,000 fr. ; mais que des sommes plus considérables seront accordées pour la campagne prochaine.

Vu le rapport ; la commission des intérêts publics entendue ; considérant que la situation du quai Villeroy, dans l'un des quartiers les plus commerçants, les plus populeux et les plus fréquentés de la ville, réclame un prompt achèvement ; le conseil général remercie M. le préfet de sa communication, et laisse à son zèle le soin de hâter la réalisation des promesses de l'Etat.

Amélioration du port de l'Épine.

Appelé, dans sa dernière session, à émettre un avis sur les projets présentés par MM. les ingénieurs : 1° pour l'élargissement des quais de la Saône à Lyon entre le port Neuville et le pont de la Feuillée, rive gauche ; 2° pour la substitution d'un bas-port, avec rampe d'accèsion, au port actuel de l'Épine, rive droite, le conseil, en appuyant d'un vœu favorable le premier projet, pensa qu'il n'y avait pas lieu, quant à présent, de donner suite au second.

C'était aussi l'avis du conseil municipal, de la chambre de commerce et du conseil d'arrondissement de Lyon.

Sur l'avis contraire du conseil général des ponts et chaussées, M. le ministre des travaux publics a décidé que les deux projets s'exécuteraient simultanément. La nécessité d'élargir la rivière à droite, alors qu'on la rétrécit à gauche, et le besoin de donner aux bateaux à vapeur un mouillage plus commode et moins périlleux, ont motivé cette décision.

Le conseil municipal y a adhéré, bien que la ville ait à supporter la moitié de la dépense.

Tel est le résumé d'un rapport présenté au conseil par M. le préfet. Vu ce rapport ; la commission des intérêts publics entendue ; le conseil général, qui n'avait conclu à l'ajournement du second projet qu'à raison de l'élévation de la dépense, ne peut qu'applaudir à une résolution qui doit procurer à la ville de Lyon l'une des plus importantes améliorations qu'elle réclame.

Société de moralisation des enfants condamnés.

Vu les comptes-rendus des opérations et des travaux de la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray et de la colonie de Petit-Bourg adressés au conseil par MM. les directeurs de ces précieux établissements ; vu le rapport de M. le préfet ; la commission mixte entendue ; le conseil général exprime le plus vif regret que la situation des finances départementales ne lui permette point de venir en aide à des fondations dont il apprécie la haute utilité.

Pont sur le Rhône à Givors.

La demande de faire procéder à l'étude d'un projet de pont sur le Rhône à Givors, pour relier le chemin de fer de Saint-Etienne à celui de Lyon à Avignon, avait été adressée par M. le préfet à M. le ministre des travaux publics.

M. le sous-secrétaire d'état de ce département, par une lettre du 9 juillet dernier, a répondu qu'il n'y avait pas lieu à s'occuper des études demandées, tant que les compagnies des deux chemins ne se seraient pas entendues pour construire elles-mêmes le pont dont il s'agit.

M. le préfet met cette réponse sous les yeux du conseil, qui le remercie de sa communication, en se réservant d'exprimer son avis sur l'utilité de la construction projetée lorsqu'il pourra être saisi de la question.

Toutes les matières mises en discussion se trouvant épuisées, la séance est levée, et la prochaine fixée au 27 août, à une heure.

Chronique.

Les débuts de la troupe complétée et les représentations de M^{lle} Méquillet ont commencé avant-hier au Grand-Théâtre.

M^{lle} Méquillet, qui s'est montrée pour la première fois sur notre scène dans le rôle de Rachel de *la Juive*, nous a fait entendre une voix remarquable par son étendue et sa pureté. Cette cantatrice compte d'honorables antécédents. Élève d'Adolphe Nourrit, elle débuta, en 1838, à Naples, au théâtre de Saint-Charles, et son succès lui valut plus tard des engagements pour Rome, Florence et Milan. En 1843, ses débuts à l'Académie royale de Musique furent si brillants que l'Opéra se l'attacha. Nous aurons à apprécier cette artiste dans plus d'un ouvrage, et nous la suivrons avec intérêt dans les quelques représentations qu'elle doit donner ici pour faciliter les débuts de nos premiers sujets, en attendant l'arrivée de M^{lle} Julian.

M. Valgalier a fait sa première épreuve, et il en est sorti vainqueur. Nous attendons les deux autres avant de nous prononcer sur le mérite de ce ténor.

Un petit bateau, monté par deux jeunes gens et une dame, a chaviré à la hauteur de l'île-Barbe. Des embarcations se sont aussitôt détachées des deux rives, et on est arrivé à temps pour sauver ces trois personnes, qui, en cherchant à se secourir les unes les autres, eussent infailliblement péri toutes les trois.

L'administration de la Guillotière a récemment décidé qu'un commissariat de police serait créé dans le quartier de Monplaisir. A la tête des nombreux candidats qui se sont mis sur les rangs pour remplir ce poste, on cite M. le rédacteur du *Journal de la Guillotière*.

M. Comarmond, inspecteur des monuments historiques du département du Rhône et conservateur des musées archéologiques de Lyon, nous transmet la note suivante :

« A l'époque de la construction de la nouvelle église de Saint-Léon, on aperçut la partie supérieure d'un sarcophage en marbre qui était à gauche de l'escalier conduisant à cette église ; il était à une profondeur de quatre mètres. A raison des frais qu'aurait coûtés son extraction, il fut laissé sous le sol.

Le souvenir de ce fait ne s'étant point perdu, M. Terme, maire de Lyon, vient de le mettre à profit pour nos collections ; en ordonnant le transport au musée des cippes funéraires antiques qui flanquent la rampe de cet escalier, il a pensé qu'il fallait profiter de cette circonstance pour faire la recherche du sarcophage signalé.

« Les travaux ont été exécutés, et, au moyen d'une profonde tranchée, on a extrait ce monument, que plus tard le temps aurait fait oublier.

« Ce monument est en beau marbre blanc de Paros, de forme carrée longue, creusé à la profondeur d'un mètre, en ayant plus de deux de longueur sur un de largeur ; trois de ses faces extérieures sont ornées, celles de devant et des côtés.

« Le magnifique bas-relief qui s'y trouve représenté est d'une belle époque de l'art ; ouvrage d'un sculpteur habile, il est en ronde-bosse, profondément fouillé, d'un savant style, d'un travail grec soigné et fin.

« Nous réservant de donner une explication plus détaillée, et ne l'ayant encore examiné que recouvert d'une couche terreuse qui en masque de nombreuses parties, nous nous bornons à en donner cette note succincte et imparfaite pour satisfaire le premier mouvement de la curiosité publique, qui, plus tard, sera appelée à juger cette antiquité remarquable, lorsqu'elle aura pris place sous les portiques du Palais des Arts.

« Il nous suffira d'annoncer que sur le devant est représentée une bacchante avec toute la pompe en usage dans cette burlesque cérémonie du paganisme. De nombreux personnages dans des poses variées, satyres, bacchants et bacchantes, deux panthères accouplées dont l'une est montée par l'Amour, plusieurs animaux que nous déterminerons plus tard, enfin un éléphant y figurent, ainsi que de nombreux attributs.

« Le sujet principal occupe la face de devant ; sur celle de côté on voit seulement un satyre et une bacchante tenant ses crotales.

« Ce monument paraissait entier dans le sein de la terre ; mais quand on a voulu l'ébranler, il s'est divisé en plusieurs parties. Il présente aussi de nombreuses mutilations ; la partie supérieure de l'Amour manque ainsi que plusieurs détails, mais toutes ces cassures sont anciennes.

« Malgré toutes ces mutilations, qui appartiennent au vandalisme, et quelques fractures qui ont eu lieu pendant le transport au musée, à raison des fissures anciennes et des secousses de la voiture qui ont fait détacher le bas-relief de la face de devant vers sa base où existait une fente qui divisait l'épaisseur du marbre, fractures dont la restauration sera facile, le musée de Lyon recevra ce monument avec orgueil ; il est digne de figurer à côté des tables de Claude, de notre mosaïque du Cirque et du taurobole en l'honneur d'Adrien. »

Bulletin officiel du mouvement de la Condition des soies pendant le mois d'août dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :	
451 balles ou parties d'organsin, pesant ensemble net	58,247 kil.
475 — de trame, —	50,916
276 — de grège, —	25,649
86 — de soies diverses, —	5,544
66 parties de bobines pleines et vides, —	767

4,354 numéros placés. Poids total, 98,920 kil.

Spectacles du 3 septembre.

GRAND-THÉÂTRE. — L'École des Femmes, comédie. — Le Châlet, opéra comique. — La Sylphide, ballet.

CÉLESTINS. — Les Sept Châteaux du Diable, féerie, précédés du Boudoir de Satan, prologue.

Bulletin de la Bourse de Paris du 1^{er} septembre 1845.

Trois pour cent.....	84 1/2	Caisse Lafitte.....	»
Quatre pour cent.....	»	Obligations de Paris.....	1412 50
Quatre et demi pour cent.	116 »	CHEMINS DE FER.	
Cinq pour cent.....	121 60	Saint-Germain.....	»
Emprunt de 1844.....	»	Versailles (rive droite).....	360 »
Trois pour cent belge.....	»	— (rive gauche).....	380 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	102 1/2	Paris à Orléans.....	1308 75
Cinq pour cent belge.....	106 1/2	Paris à Rouen.....	1115 »
Cinq pour cent napolitain.....	»	Rouen au Havre.....	926 »
Cinq pour cent romain.....	104 1/8	Avignon à Marseille.....	1072 50
Cinq pour cent portugais.....	»	Strasbourg à Bâle.....	283 »
Trois pour cent espagnol.....	»	Orléans à Bordeaux.....	723 »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	»	Orléans à Vierzon.....	»
Banque de France.....	3270	Amiens à Boulogne.....	640 »
Comptoir Ganneron.....	1130	Bordeaux à la Teste.....	215 »
Banque belge.....	665	Montreuil à Troyes.....	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 3 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	4 ^{er} cours.	dernier cours.	4 ^{er} cours.	dernier cours.	4 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	»	»	4092 50	4090	4095	4092 50
Paris à Orléans.....	»	»	1520	»	1410	»
prime.....	»	»	»	»	1527 50	1523 75
Paris à Rouen.....	»	»	1122 50	»	1155	1152 50
prime.....	»	»	»	»	1150	1142 50
Orléans à Vierzon.....	»	»	818 75	»	821 25	822 50
prime.....	»	»	»	»	852 50	850
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Amiens à Boulogne.....	»	»	652 50	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Rouen au Havre.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Montreuil à Troyes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»

Nouvelles diverses.

Voici ce qui se passe, en août 1845, chez les Anglais, si fiers de leur civilisation :

« Jeudi après midi, dit le *Banbury Guardian*, une foule considérable s'était portée sur la place pour assister à la vente d'une femme par son mari. Un acheteur paraissait très disposé à traiter : c'était un individu avec qui l'épouse avait eu long-temps des relations intimes ; mais la police est intervenue, et ce honteux marché n'a pas été conclu. »

« On a reçu plusieurs numéros du *Moniteur Haïtien* qui vont jusqu'au 26 juillet. Non seulement l'armée de la république a bien maintenu ses positions, contrairement à ce qu'on avait dit, mais elle a même pris d'assaut plusieurs postes importants. Les soldats sont pleins de zèle pour soutenir la constitution et les lois.

Le 21 juillet, un combat s'est engagé entre les deux armées ennemies, l'une formée des 11^e et des 22^e régiments haïtiens, ensemble 610 hommes, et l'autre de 1,500 Dominicains et de leurs alliés insurgés. Les Dominicains ont éprouvé de grosses pertes.

« Nous avons malheureusement à enregistrer un nouveau sinistre causé par un ouragan accompagné d'une trombe d'eau. Cette fois c'est la Gueldre qui en est victime. Voici ce qu'on écrit d'Arnheim, en date du 28 août :

« Aujourd'hui, vers onze heures et demie du matin, par un fort

vent d'ouest et une pluie battante, nous ressentîmes tout-à-coup de fortes secousses, et l'on vit en un clin-d'œil s'enlever la moitié du toit qui couvre notre marché aux poissons, celui d'un autre bâtiment dit Palmboom, et un magasin adjacents appartenant à M. de Veer. Les ailes du moulin de MM. de Bruin furent arrachées par la violence de l'ouragan. Plusieurs personnes ont été grièvement blessées, et d'autres ont failli être précipitées dans le Rhin. On ne connaît pas encore tous les dégâts que cet ouragan a causés.

« Depuis le commencement du xv^e siècle, notre pays a été sept fois victime de trombes d'eau : en 1421, 1644, 1813, 1817, 1824 et 1845. »

— On écrit de Chambon à l'Éclair de l'Indre :

« Vendredi dernier, jour de la fête de la Vierge, le curé, en terminant son sermon, a parlé de sa décoration, et a dit, entre autres choses, qu'il l'avait acceptée parce qu'elle lui avait été offerte par une main auguste, et que son intention avait été aussi, en l'acceptant, d'en faire hommage à la Vierge. Il a, en effet, tenu parole ; car, à la procession qui a eu lieu après les vêpres dans toute la ville, chacun a pu voir la susdite croix pendue au cou de l'enfant Jésus. L'apparition de cette distinction toute mondaine au milieu d'une cérémonie religieuse a causé un murmure de désapprobation difficile à dépeindre. Le scandale a été tel, que l'on voyait chacun sortir de chez soi, se mettre sur le seuil de sa porte, pour voir cette décoration d'un nouveau genre. La curiosité dominait tous les fidèles, et la solennité n'obtenait qu'un intérêt secondaire. Je dois ajouter que, bien qu'il ait attaché sa croix au cou de l'enfant Jésus, M. le curé n'en a pas moins attaché le ruban rouge à sa soutane. »

« Nous extrayons du *Singapore-Free-Press* du 17 avril les détails suivants sur Java, qu'il emprunte au *Java-Courant* du 15 mars :

« Des pirates se sont montrés sur la côte de Pakalongan à Java, et deux barques canonnières ont été dirigées contre eux avec des forces suffisantes. A Sanboagan, sur l'île de Mindana, une frégate espagnole, la *Esperanza* de 50 canons, avec vingt barques canonnières et autres petits bâtiments, se disposait à détruire tous les nids de pirates des îles Sooloo ; 2,000 soldats se trouvaient sur la flottille, et l'expédition devait commencer aussitôt après la rentrée en rade de soixante navires pirates en croisière. On devait être impitoyable dans les châtiments ; tout individu fait prisonnier et ayant plus de dix ans devait être égorgé, et les enfants enlevés. »

« Le capitaine général Rodil, qui est à Bordeaux depuis plus d'un an, vient d'apprendre, avec un étonnement qu'il exprime dans l'*Indicador*, qu'on le faisait figurer en ce moment à Madrid dans un acte d'accusation, en compagnie de généraux carlistes qui auraient comploté avec lui. Le capitaine général Rodil ne connaît même pas la plupart de ses prétendus complices.

Cet officier ne devrait pourtant plus s'étonner des infâmes manœuvres qui se trament chaque jour à Madrid par les hommes qu'on décore du titre de gouvernants.

Nouvelles Étrangères.

ESPAGNE.

Le *Comercio* de Cadix annonce en ces termes la mort du célèbre bandit Capo-Rota, qui depuis plusieurs années était la terreur de de la province d'Andalousie :

« Saint-Roch, le 10 août 1845.

« C'est sur la cime de la Sierra-Bermeja, dans un lieu situé entre Essepona et la ville de Casafes, que, le 6 de ce mois, le fameux Capo-Rota a trouvé la mort. Voici comment le fait est raconté :

« Capo-Rota, avec quelques-uns de ses misérables compagnons, avait formé le projet de dévaliser tous les malades qui se trouvaient à la station thermique del Duque. Il partit pour son expédition, accompagné de quatre hommes à cheval et de deux fantassins. Arrivé au sommet de la montagne, la bande se divisa. Capo-Rota resta avec deux de ses siens pour prendre quelque repos. Lun de ces derniers fut placé en sentinelle en cas de surprise ; mais, lorsqu'il s'aperçut que ses deux camarades dormaient, il se dirigea vers Capo-Rota, et le tua d'un coup de pistolet à brûle-pourpoint. Au bruit causé par la détonation, le second bandit s'éveilla et fit mine de vouloir se défendre ; mais, voyant que toute résistance était inutile, il prit la fuite vers un ravin, où un nouveau coup de feu vint l'étendre raide mort. Le meurtrier, après avoir fouillé Capo-Rota, sur qui il trouva une ceinture contenant 50 onces d'or, ainsi qu'un paquet de bijoux, fut raconter son exploit au maire de Casafes, et se constitua prisonnier entre ses mains. On croit, non sans motifs, que son projet avait été concerté avec l'autorité, et qu'il ne s'était évadé des prisons de Cordoue, où il était détenu, qu'avec la ferme résolution de débarrasser l'Andalousie du scélérat redoutable qui la rançonnait si impitoyablement. »

ANGLETERRE.

Le ministère tory paraît sérieusement menacé dans son existence. Le bruit court à Londres qu'un grand nombre de conservateurs mécontents ont résolu de l'abandonner et de le contraindre à donner sa démission. Le *Morning-Herald* ajoute assez de foi à ce bruit, et croit que le succès du mouvement, à la tête duquel se place le duc de Buckingham, ne sera pas difficile, si les chefs y mettent de l'énergie, de la fermeté et de la bonne foi. Mais le même journal doute que les ultra Tories soient capables de former un nouveau ministère, et il conclut que la chute de sir Robert Peel ne serait que momentanée et ne servirait qu'à le ramener au pouvoir avec plus de puissance.

MEXIQUE.

Le paquebot royal à vapeur *Cambria* est arrivé à Liverpool après une assez courte traversée ; il a quitté Boston le 17 courant. Les nouvelles qu'il apporte sont toutes à la guerre. Les hostilités, il est vrai, n'ont point été déclarées, ni même officiellement dénoncées ; mais les actes et les déclarations du gouvernement mexicain l'engagent de plus en plus dans une voie où il ne peut guère reculer, et qui aboutit fatalement à une collision inévitable. Une circulaire du ministre de la guerre et de la marine du Mexique, adressée aux chefs des corps de troupes de la république, les engage à se tenir prêts à marcher dans la direction qui leur sera ultérieurement indiquée. Cette circulaire porte la date du 16 juillet et la signature du ministre Garcia Conde. Nous en extrayons les passages suivants :

« Les Etats Unis ont consommé la perfidie contre le Mexique en sanctionnant le décret qui prononce l'annexion du département du Texas à leur république. »

« L'injustice de cette usurpation est flagrante, et le Mexique ne peut supporter un si grave préjudice sans un effort pour prouver aux Etats-Unis qu'il a en son pouvoir le moyen de faire respecter ses droits. »

« A cet effet, le gouvernement suprême a résolu de déclarer la guerre à cette puissance, voyant que notre modération, au lieu d'être regardée comme une preuve de nos dispositions amicales, a été prise pour une impossibilité de notre part de faire la guerre avec succès. »

« Cette erreur sera avantageuse au Mexique, parce que, abandonnant soudainement son attitude pacifique, le gouvernement donnera demain communication au congrès de la déclaration de guerre, »

et appellera le patriotisme des citoyens à défendre la dignité de la nation et l'intégrité du territoire, traitreusement attaquée aujourd'hui en violation de toutes les garanties reconnues dans ce siècle de lumières. »

Une seconde circulaire du même ministre, ayant la même date, invite les commandants des corps à former leurs bataillons de guerre et à se préparer à faire campagne, en complétant les contingents de chaque régiment.

Enfin une troisième circulaire, adressée au ministre des affaires étrangères et de la police, le prévient que la troupe de ligne devant marcher sur les frontières du Texas et envahir cette province pour la reconquérir au gouvernement central, il faut que chaque district appelle à sa défense et au maintien de l'ordre intérieur les citoyens en état de porter les armes.

« Le Mexique, dit la circulaire, ne consentira pas à abandonner une partie de son territoire, parce qu'il aurait peur de perdre le reste ; il est décidé à maintenir ses droits par la force, au risque de succomber dans la lutte. »

Tous les bâtiment mexicains qui étaient à la Nouvelle-Orléans

ont pris leurs expéditions en douane. Un seul est resté pour embarquer le consul du Mexique, qui a signifié la cessation de ses fonctions officielles. On regardait dans ce port la situation des affaires comme très menaçante.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

On écrit de Liverpool :

« Il a été reçu en ville des lettres de Cadix, écrites par une personne qui déclare avoir vu des passagers arrivés sur cette place, venant de Rivera (Plata), d'où ils sont partis le 15 juin. Ils affirment que Rosas a accepté les termes de l'intervention que lui avaient posée les ministres français et anglais. Rien d'officiel n'avait encore transpiré ; mais on savait que les Montevidéens, dans leur prochaine élection d'un nouveau président, devaient écarter également les deux chefs rivaux, Oribe et Riveira. Cette lettre ne fournit aucun autre détail ; mais on ne pourra y ajouter une confiance entière que lorsque des arrivages postérieurs nous fourniront des détails plus circonstanciés. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

Diorama de Paris, galerie de l'Argue, visible tous les jours à onze heures. A sept heures du soir, grande séance.

Au retour des grandes chaleurs qui occasionnent si souvent la chute de la chevelure, nous croyons devoir recommander, pour y remédier, l'emploi de la Pommade de l'illustre Dupuytren, préparée par M. MALLARD, pharmacien à Paris. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins ; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2.

Tant de personnes se plaignent des **nerfs**, de digestions laborieuses, que nous ne sommes point surpris de l'accueil fait à une brochure intitulée : **Maux de nerfs, crises convulsives, digestions guéries**, etc. Cent guérisons mentionnées sur l'ouvrage sont la meilleure preuve de l'efficacité du traitement. — 1 vol. in-8° de 160 pages. — Prix : 1 f. 50 c. — Se vend dans les librairies Savy, place Bellecour, 14, Midan, rue Lafont, 4, et chez l'auteur, médecin-consultant, rue Quatre-Chapeaux, 12. — Consultations de 10 heures à 3 heures et par correspondance. (Affranchir.)

Etude de M^e Gallay, notaire à Lyon, rue Lafont, 5.

A VENDRE A L'AMIABLE, à 6 0/0 de son revenu net,

UNE MAISON BIEN CONSTRUITE,

Située aux Brotteaux, commune de la Guillotière.

Elle est dans un des bons quartiers et d'un produit net d'impôts de 3,400 f.

S'adresser audit M^e Gallay. (3639)

ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

A PLACER DANS LYON PAR 1^{re} HYPOTHÈQUE,

A 4 1/2 0/0 l'an,

CAPITAUX.

Sur valeurs triples de la somme engagée,

DEPUIS 50,000 JUSQU'À 500,000 FR.

S'adresser audit M^e Olivier, notaire, chargé de la vente d'immeubles de toute nature à des prix avantageux. (9466)

A vendre ou à louer de suite, à Lyon, ensemble ou séparément.

UN ATELIER

mu par une machine à vapeur à basse pression, ET COMPOSÉ DE :

- 1° Trois scies à marbre ;
- 2° Deux coupeuses pour le bois de teinture ;
- 3° Un effilage pour bois de teinture ;
- 4° Un molleton pour triturer les drogues de toutes sortes ;
- 5° Seize machines à pointes de Paris ou becquets ;
- 6° Une forge d'entretien et construction.

On vendrait séparément ou on laisserait la suite du bail.

S'adresser à M. Nant, rue Sainte-Hélène, n° 41, à Lyon, ou à M. Nant aîné, gérant des fonderies et forges de l'Horme, à Saint-Chamond (Loire). (3167)

A VENDRE dans la ville.

Un vaste emplacement propice à recevoir des constructions et disponible au 30 juin 1846, ayant une façade de 24 mètres sur la nouvelle rue Constantine et une issue sur le quai d'Orléans.

S'adresser à l'hôtel de l'Écu de France, rue Lanterne, 6, à Lyon. (3162)

A vendre pour cause de départ.

UN BON FONDS DE CAFÉ ET D'ÉPICERIE avec jardin, ayant huit chambres garnies rapportant 400 f. de plus que la location, qui est de 800 f. Il est situé rue de la Paix, 3, aux Brotteaux.

S'adresser à M^{me} veuve Duclos. (1981)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbollat, rue Mulet, 2.

A VENDRE

A DES CONDITIONS TRÈS AVANTAGEUSES, par cessation de commerce et pour cause de maladie.

Un fonds de chocolatier confiseur situé dans un bon quartier. (1980)

A céder de suite pour cause de départ.

Le placement de 4,000 fr. au cent pour cent net, par l'achat au comptant ou sur bonne garantie d'un **fonds de commerce**, articles de dames et de bonne vente, situé dans le meilleur quartier de Lyon. Etant obligé de vendre immédiatement, on cédera gratuitement la clientèle.

Ce commerce ne peut être fait que par des dames. — S'adresser à M^{lle} Berrod, rue Saint-Côme, 13, au 1^{er}. (1978)

A louer en totalité ou en partie.

Vaste et belle maison avec jardin, très propre à un pensionnat ou autre grand établissement, à la Guillotière, nouveau quartier de la Vilette, en face le nouvel établissement religieux des pères capucins, à vingt minutes du pont Lafayette. S'adresser à M. Mercier fils, rue de la Grenette, à l'angle de la rue de l'Aumône, à Lyon. (3083)

Nota. Les distributions d'intérieur n'étant pas faites, on pourrait les faire suivant le besoin.

A VENDRE.

FONDS DE MERCERIE ET ROUENNERIE

TRÈS BIEN ACHALANDÉ.

S'adresser place Saint-Paul, n° 17. (1985)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les *maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.* Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale ; à BOURG, chez M. Bichel ; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous trois pharmaciens ; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigollet ; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 3 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Faure, rue de la Comédie ; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8190)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon. — A Vienne, chez M. Mouret fils, épicer, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 4. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8570)

Cabinet de M. de Bavillier, arbitre de commerce, rue Désirée, 1 (de midi à deux heures).

A LOUER derrière le Jardin-des-Plantes, un vaste **Clos complanté d'arbres d'agrément, une magnifique Maison et une seconde** de moindre importance. La position est unique pour un pensionnat ou une maison de santé. On pourrait subdiviser au besoin et même vendre en totalité ou en partie.

A VENDRE, différentes propriétés de ville ou de campagne.

ON DEMANDE : à céder un **Cabinet de Lecture** près la place Bellecour et un **Hôtel garni** dans le quartier des Terreaux ; à gérer un **Bureau de Tabac**. (3696)

L'INDEMNITÉ,

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET CONTRE L'EXPLOSION DU GAZ. Autorisée par ordonnance royale du 20 mai 1838.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM.

GIBERT, receveur général des finances, président, BAU (A.), membre du conseil général de la Seine, vice-président.

BAUDON FILS (A.), auditeur au conseil d'état.

BONDY (vicomte de), pair de France.

DELAHANTE FILS, banquier.

FONTENILLIAT, receveur général des finances.

FOULD (Ach.), député.

JOUET (Théod.), négociant.

SEILLIÈRES, banquier.

M. PLOYER, directeur ; M. P. GUIDAL, sous-directeur.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :

Rue des Filles-Saint-Thomas, 9, à Paris.

BUREAUX DE LA DIRECTION DU RHONE :

Port du Temple, 42, à Lyon.

M. J. Henry, ancien notaire, directeur à Lyon.

M. Delahante père, receveur général, banquier de la Compagnie. (2968)

Gaz de Montélimart.

Les actionnaires sont prévenus que le troisième versement sera exigible le 1^{er} septembre à la caisse de V^e Morin Pons et Morin.

Passé le 5 septembre, l'intérêt sera dû à raison de 5 0/0 l'an. (3180)

BAINS MINÉRAUX DE L'ANCIENNE SOURCE

DE

CHARBONNIÈRES.

Nous rappelons au public, avant la fin de la saison des eaux, les Bains Minéraux de Charbonnières, qui ont fait cet été de merveilleux effets pour toutes les maladies du sang. Les bains à vapeur par l'eau minérale ont dépassé nos espérances. Les douleurs rhumatismales ont été radicalement guéries par les bains indiqués.

Nous exhortons donc ceux qui seraient en arrière de la saison de profiter des quelques beaux jours de la fin de l'été pour venir chercher un soulagement et une guérison à leurs maux aux portes de Lyon. (2976)

AVIS.

Il a été perdu du pont de l'Hôtel Dieu jusqu'au chemin de fer un **portefeuille vert** dans lequel il y avait des factures acquittées et un jugement rendu.

Il y aura récompense pour la personne qui l'apportera au café de M. Blanchery, quai Bon-Recontre, 73. (1987)

SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50,

Préparé au **Mou de Veau**.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes-extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule topette de ce Sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 3 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (9114)

TISANE SÈCHE,

dite **POUDRE DES VOYAGEURS.**

Elle est calmante, diurétique et rafraîchissante ; d'un usage très commode, elle convient à tous ceux qui désirent se traiter en secret, ainsi qu'aux voyageurs. — Pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, n. 5, à Lyon. (3113)

AVIS.

Il appert qu'en vertu d'un acte sous seing privé du premier septembre 1845, enregistré, le sieur Antoine Toquet, liseur de dessins à Lyon, place du Perron, 5, a vendu deux logements avec leurs accessoires au sieur Triquet fils, mécanicien à Lyon, rue Casati, 8. Les créanciers du sieur Toquet sont avertis que le dix du présent mois les règlements seront livrés au vendeur. Lyon, le 2 septembre 1845. (1988) TRIQUET fils.

AVIS aux personnes qui désireraient louer de suite, à un prix modéré, un grand atelier, entrepôt ou grand établissement quelconque. — Le local est composé d'une maison ayant un vaste rez-de-chaussée et quatre petites chambres au 1^{er} étage. Cette maison fait l'angle de deux rues, avec ouverture sur chacune. Il existe un vaste hangar avec soupente dans une grande cour avec portail et petite porte, avec une pompe dedans ; le tout bien clos. On fera les réparations nécessaires.

S'adresser, pour voir, à M. Masson, restaurateur, place Saint-André, près l'église neuve, n° 18, la Guillotière, ou à M. Gros, rue de la Charité, n° 18, à Lyon. (1977)

AVIS.

Les entrepreneurs d'omnibus **les Ecossaises de Vaise** préviennent MM. les amateurs de la belle promenade de Charbonnières qu'ils viennent de faire une réduction sur le prix des places, qui est fixé ainsi qu'il suit :

Toute la semaine..... f. 75 c.
Dimanches et fêtes..... 1

Les buveurs d'eau qui partiront de Lyon le matin, et qui s'en retourneront par la même voiture au départ de neuf heures et demie, jouiront toujours de la même faveur que précédemment. (2975)

AVIS.

On demande un associé pour l'exploitation d'une carrière de charbon de pierre nouvellement découverte, à la proximité d'une ville commerçante dans le département ; il y aurait peu de fonds à déboursier provisoirement, et on donnerait toutes les sûretés désirables avant de traiter.

S'adresser à M. Gallin, architecte, montée du Chemin-Neuf, n° 43, à Lyon ;
A Tarare, à M. Joubert, ancien greffier ;
A Villefranche, à M. Sigaux, avocat. (1986)

SEUL DEPOT

A Lyon, chez M^{me} veuve RAVY, rue Puits-Gaillot, 7.
DES ARTICLES RENOMMÉS
DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRAL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rougeurs et toutes taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, donne un coloris vif et naturel ; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (71)

CHOCOLATIER

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût ; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13 ; Turin, à Tarare ; Courcouronnes, à Saint-Etienne ; Ayot, à Villefranche ; Morel, à Mâcon ; Troullet, à Vienne ; Delaage, à Voiron ; Plana, à Grenoble. (8459)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, les rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace, et de meilleur que le **PATE DE GEORGE**, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend toujours par boîtes de 65 c. et de 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16 ; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins ; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy ; Châlon-sur-Saône, FAURE, confiseur, Grande Rue, 56 ; Mâcon, FOUCHER-MOSSE, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROZIERE. (652)

LYON.— IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue Poulaillerie, 19.